

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE INTERCOMMUNAL

N° 002/10/2024

## EXERCICE 2024

Tarification des Services Périscolaires  
pour l'exercice 2025 (à compter du 01/01/2025)

Membres en exercice :	13
Présents :	10
Suf. Exprimés :	10
Votes pour :	10
Votes contre :	00
Abstentions :	00

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un octobre à 18h30, le Comité Intercommunal du SITS de Chârost – St Florent, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni en ses locaux, Place de la République à St Florent/Cher, sous la présidence de Madame C. LOZACH-SIRET.

Secrétaire de séance : Mme TRAMUNT

Date de convocation : 15 Octobre 2024.

## Etaient présents :

Mme BERTON (Titulaire) de Charost – M. GONTHIER (Titulaire) de Civray – Mme FOSSE (Titulaire) de Lapan – Mme TRAMUNT (Titulaire) de Plou – Mme ROTH (Titulaire) de Poisieux – Mme THURNEYSSSEN (Suppléante) de Primelles – M. DELILLE (Titulaire) de St Caprais – Mme ROBERT (Titulaire) de St Florent/Cher – M. PHILIPPEAU (Titulaire) de Saugy – Mme LOZACH-SIRET (Titulaire) de Villeneuve/Cher.

## Etaient excusés :

M. BONNET (Titulaire) de Primelles.

## Etaient absents :

Mme CAULIER (Titulaire) de Corquoy – Mme PAVIOT (Titulaire) de Lunery – M. ALIAGAS (Titulaire) de St Ambroix.

## Ont donné « Pouvoir » :

/

Après avoir étudié le Rapport d'Activité de la Régie Directe pour l'année scolaire 2023/2024, établi par sa Présidente et constaté la perte en activité périscolaire,

Après en avoir délibéré,

## LE COMITE INTERCOMMUNAL

- décide de modifier ses tarifs comme suit :

1) Sortie occasionnelle :

- o Coût de l'heure (CH) 33,34 €
- o Coût du kilomètre (CK) 1,79 €

## Facturation basée sur :

- o le réel des Kms parcourus (entre le lieu de prise en charge et le lieu de l'activité)
- o le réel du Temps passé par le chauffeur sur place (Conduite et Attente) avec coupure d'une heure pour repas si journée continue
- o Forfait « Haut le pied » (10 km + 0,25 h) par sortie 26,24 €
- o Repas si journée continue Selon tarif en vigueur
- o Majoration sur CH et CK pour C<sup>ne</sup>/D<sup>neur</sup> hors Périmètre SIRS19 +6%

2) Forfait « Activité Cantonale » :

- o Déplacement des Communes adhérentes (Charost – Civray – Corquoy – Lapan – Lunery – Plou – Poisieux – Primelles – St Ambroix – St Caprais – St Florent/Cher – Saugy – Villeneuve/Cher) vers Saint Florent/Cher ou inversement
- o Déplacement des Communes non adhérentes (Argay – Le Subdray – Morthomiers) vers St Florent/Cher ou inversement
- o Déplacements vers les communes limitrophes, rentrant dans le cadre du forfait

## Base du Forfait : 1,95 h + 35 Kms

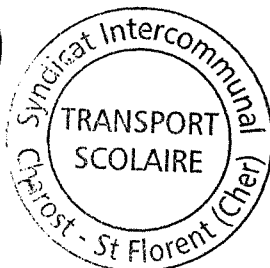
- Soit : - C<sup>ne</sup> adhérente au SIRS19 127,66 €
- C<sup>ne</sup>/D<sup>neur</sup> hors Périmètre SIRS19 135,32 €

3) Annulation de service :

- o Toute annulation de service (Périscolaire ou Occasionnel) devra être effectuée au minimum une journée scolaire complète avant son exécution (ou 48 heures pour les périodes non scolaires), sans quoi une pénalité de 50 € sera appliquée.

- décide que cette délibération annule toutes délibérations antérieures concernant la tarification,
- charge sa Présidente de préparer et signer tous les documents nécessaires avec les Collectivités ou Etablissements Publics souhaitant le concours du Syndicat.

J. TRAMUNT  
Secrétaire de séance



Saint Florent/Cher, le 22 Octobre 2024

C. LOZACH-SIRET  
Présidente du SITS

Au registre sont les signatures

## Rendue exécutoire

Transmise en Préfecture le :

Publiée le :

La Présidente du SITS,

Transport Scolaire – Place de la République – 18400 SAINT FLORENT SUR CHER

Permanence : Mercredi de 9h à 12h

Tel : 02.48.02.53.06 – E-mail : [sirs19.cher@wanadoo.fr](mailto:sirs19.cher@wanadoo.fr)